

Formation

Accidents du travail et maladies professionnelles : procédures et enjeux

Savoir gérer les dossiers accidents du travail ou maladies professionnelles permet de maîtriser leurs conséquences pour l'entreprise, tant au niveau des coûts qu'ils engendrent que par la mise en jeu éventuelle de sa responsabilité.

Objectifs

Identifier les règles applicables, connaître les procédures, contester efficacement la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie, comprendre les enjeux de la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident/de la maladie (tarification AT/MP, inaptitude, protection des salariés contre le licenciement...)

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

- 1 Procédures de reconnaissance de l'accident du travail et de la maladie professionnelle
- 2 Contester le caractère professionnel de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle
- 3 Adopter une démarche active dans le suivi des dossiers AT/MP
- 4 Anticiper les impacts de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle (taux de cotisation, statut du salarié, faute inexcusable)

Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez-nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avvertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !